



FIN DE LA TREVE HIVERNALE : REFUSONS LES EXPLUSIONS

Dès le 1^{er} avril prochain, des milliers de familles désemparées, sans solution de relogement, risquent d'être jetées à la rue.

Face à la reprise des expulsions, INDECOSA-CGT appelle tous ceux et celles qui refusent cette pratique inacceptable à se joindre à nos initiatives.

Comme chaque année, les procédures d'expulsion sont en hausse. En 2015, le nombre d'expulsion, avec le concours de la force publique, a fait un bond de 24% en un an pour atteindre 14 363 (contre 11 604 en 2014). Ces chiffres étaient stables depuis 10 ans.

Il faut rappeler que les expulsions avec le concours de la force publique, ne sont qu'une minorité, nombreux ménages partant d'eux-mêmes.

Ces chiffres alarmants sont la conséquence de la hausse des loyers des années 2000 tant dans le parc privé que dans le parc social, de la montée de la précarité. Ces chiffres montrent aussi l'échec des politiques de préventions des expulsions qui n'ont pas réussi à enrayer cette tendance.

Les personnes reconnues prioritaires du **Droit Au Logement Opposable (DALO)**, continuent, chaque année, à être expulsées par dizaines, malgré la circulaire gouvernementale d'octobre 2012.

Les expulsions ne sont pas une fatalité !

Nous constatons chaque année que, faute de volonté politique, la crise du logement s'aggrave et le nombre de mal logés et de sans logis augmente. Les freins et les obstacles à l'application de la loi se multiplient : stigmatisation des ménages prioritaires, offre de logement social insuffisant et inadapté.

Le droit au logement doit être au centre des politiques publiques !

En juillet, le gouvernement a publié un décret qui vient encore rogner les aides personnelles au logement (APL), destinées aux ménages aux revenus modestes pour payer leur loyer. Au-delà d'un certain niveau de loyer, les APL baisseront ou seront supprimées en cas de loyer très élevés.

Le gouvernement fait payer aux locataires l'incapacité des pouvoirs publics à maîtriser et faire baisser les loyers du parc privé depuis la hausse des années 2000. Il n'y a pas de coupes indolores dans les APL, puisque seuls les ménages modestes peuvent y prétendre.

LES EXPULSIONS NE SONT PAS UNE FATALITE

INDECOSA-CGT revendique :

- **Pas d'expulsion locative sans relogement**
- **Un moratoire sur les expulsions locatives**
- **Une charge de logement ne dépassant pas 20 % des revenus des ménages**
- **Le maintien des aides au logement en situation d'impayé**
- **La revalorisation des aides au logement (APL, AL)**
- **La production massive des logements sociaux à des loyers accessibles en zone tendues**

Montreuil, le 10 mars 2017

Contact : Lucien Bertin au 06 74 36 61 00